

GUIDE DU TRI



PAPIER / CARTON	
<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, circulaires, revues ; - Feuilles, enveloppes, sacs de papier ; - Livres, annuaires ; - Rouleaux et boîtes de carton ; - Cartons de lait et jus ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - Papiers essuie-tout ; - Papiers mouchoir ; - Vaisselle en carton ; - Papiers essuie-mains ; 	

PLASTIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> - Contenants produits alimentaires ; - Contenants produits d'hygiène ; - Contenants produits entretien ; - Sacs et pellicules d'emballage ; <p>(Mettre les sacs et les pellicules de plastique dans un seul sac et nouer)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Jouet ; - Boyau d'arrosage ; - Chaise et table de plastique ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - Contenant d'huile à moteur ; 	

VERRE	
<ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles ; - Bocaux ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - Ampoules standards, DEL, allogènes ; - Mirrors et vitres ; - Vaisselle ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - Ampoules fluocompactes ; - Fluorescents ; 	

RÉSIDUS ORGANIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> - Fruits, légumes, produits céréaliers, café, thé, filtres, coquilles d'œufs ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - Feuilles mortes ; - Résidus verts ; - Herbe ; - Copeaux et sciure de bois ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - Viandes, poissons, produits laitiers ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - Arbres de Noël ; - Huile de cuisson ; - Branches ; 	

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Restants de peinture ; - Huiles moteur et leurs contenants ; - Filtres à l'huile ; - Piles ; - Fluocompacts, fluorescents ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - Bonbonnes de propane ; - Batteries automobile ; - Produits chimiques ou dangereux ; 	

MÉTAUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Boîtes de conserve ; - Canettes d'aluminium ; - Papiers et contenants d'aluminium ; - Couvre-caps et bouchons de métal ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - Chaudrons et casseroles ; - Électroménagers ; - Bains ; - Articles en fer divers ; 	

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION	
<ul style="list-style-type: none"> - Bois, gypse, isolant ; - Béton, asphalte, brique ; - Vinylo, bardeaux asphalte ; - Portes, fenêtres ; Frais de 10\$/m³ 	
<ul style="list-style-type: none"> - Toilettes, lavabos ; - Bains, douches ; 	

ARTICLES MÉNAGERS	
<ul style="list-style-type: none"> - Ameublement intérieur ; - Ameublement extérieur ; - Électroménagers ; - Matelas ; - Matériel informatique ; - Articles de maison divers ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - Vêtements et chaussures ; - Vaisselles, bibelots ; 	

DIVERS	
<ul style="list-style-type: none"> - Pneus automobile ; 	Garage auto
<ul style="list-style-type: none"> - Médicaments ; 	Pharmacie
<ul style="list-style-type: none"> - Armes et munitions ; 	Poste police
<ul style="list-style-type: none"> - Cartouches d'encre ; 	MRC
<ul style="list-style-type: none"> - Couches (emballées hermétiquement) 	

LÉGENDE			
	Collecte du recyclage		Dépôt municipal
	Collecte des ordures		Écocentre
	Collecte du compost		Friperie
	Collecte de résidus verts		
	Collecte des encombrants		
	Compostage domestique		

HERBICYCLAGE

L'herbicyclage est le fait de laisser l'herbe coupée sur le sol après la tonte, rien de bien compliqué et ses avantages sont nombreux.

Pourquoi herbicycler ?

- Parce que le gazon comprend près de 80% d'eau et s'avère un excellent engrais naturel ;
- Pour faire un entretien écologique de sa pelouse ;
- Pour poser un geste concret pour l'environnement en réduisant le volume de ses ordures ;
- Pour diminuer les coûts engendrés par la collecte et la disposition des matières résiduelles ;
- Pour réduire le travail de la tonte en ne ramassant pas les rognures de gazon au sol et ainsi profiter de l'été.



! ATTENTION !

N'oubliez pas qu'il est interdit de mettre les résidus de pelouse, de branches et de bois dans les bacs de recyclage et de déchets !

AIDE-MÉMOIRE

MATIÈRES RECYCLABLES

Seuls les **CONTENANTS**, les **EMBALLAGES**, les **IMPRIMÉS** et les **JOURNAUX** vont au recyclage!

Tous les contenants et bouteilles de plastique doivent être **IDENTIFIÉS DU LOGO**  pour être admis dans le bac bleu! 

Les sacs et les pellicules de plastique doivent être propres, vides et mis **DANS UN MÊME SAC NOUÉ!**



RÉSIDUS DOMESTIQUES **DANGEREUX**



Les produits doivent être dans leur **CONTENANT D'ORIGINE**, sauf pour les huiles (il est important d'identifier le contenu)!

Il est important de rechercher les **PICTOGRAMMES** des matières dangereuses!

Les dépôts de RDD sont pour **USAGE RÉSIDENTIEL SEULEMENT!**

MATIÈRES ORGANIQUES

Les sacs de plastique **COMPOSTABLES** ou **BIODÉGRADABLES** sont **INTERDITS!**

Les papiers **MOUCHOIRS**, les papiers **ESSUIE-TOUT** et le **PAPIER BRUN** vont dans le bac brun!

Les **SACHETS DE TISANE ET DE THÉ** et le **CAFÉ MOULU** avec le **FILTRE** vont dans le bac brun!



ÉCOCENTRES



SAINT-URBAIN

7, Rue du parc industriel

ISLE-AUX-COUDRES

51, Chemin de la traverse

Pour les **VÊTEMENTS RÉUTILISABLES**, il y a la **FRIPERIE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ** à Baie-Saint-Paul et la **FRIPERIE DE L'ANCRAGE** à l'Isle-aux-Coudres!